

Projet d'établissement
Foyer de vie Kypseli

2024 - 2028

7, rue de la Saillerie
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
02 41 60 34 62
foyerdevie@kypseli.co
Directeur : Grégoire DUPONT

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 3

2. LES ELEMENTS QUI FONDENT LA TENEUR DE CE PROJET 3
2.1 Les missions de ce type d'établissement s'effectuent dans un cadre juridique 3
2.2 L'historique de l'organisme gestionnaire : l'Association Kypseli 3
2.3 Valeurs associatives 3

3. LE PUBLIC VISE, LES PRESTATIONS PROPOSEES ET LEUR CADRE 4
3.1 Le public accueilli 4
Procédure d'admission 6
3.2 Des prestations individualisées au sein d'un accompagnement collectif 6
L'environnement et les locaux 6
Mise en perspective des accompagnements de jour et d'hébergement 7
3.4. Les moyens 9
Au sein de l'activité de jour 10
Au sein de l'hébergement 11
3.5 Des prestations 12
3.6 Soin et accompagnement médico-social 13

4. LES COMPETENCES MOBILISEES ; LES RESSOURCES SOLLICITEES 14
4.1 Les équipes professionnelles 14
4.2 Les ressources de l'environnement et du réseau 14
Les autres établissements de Kypseli et le siège 14
Le réseau 15
Les bénévoles 15

5. LES BALISES GARANTISSANT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE 15
5.1 La gestion des risques 15
5.2 Le respect du droit des Personnes Accompagnées 15
5.3 L'ouverture sur l'environnement 15
5.4 Les coordinations, pilier de la qualité de l'accompagnement 16
5.5 Les espaces de parole, de résolution de conflits et de tensions 16

6. LES EVOLUTIONS SOUHAITEES OU NECESSAIRES 2024-2028 16
6.1 Leurs motivations, leur fondement 16
6.2 La déclinaison de l'autodétermination dans notre projet d'accompagnement 17
Accompagner et encourager la personne dans son projet de vie 17
Mieux appréhender les enjeux de l'accompagnement d'un public plus jeune et hétérogène 17
Garantir la veille professionnelle et le bien-être des encadrants 18

1. INTRODUCTION

Un projet d'établissement est un document qui permet de constater le positionnement de la structure par rapport à sa mission. Dans cet esprit, ce document se veut donc être :

- Un document d'information pour les personnes accueillies, leurs familles et leurs représentants légaux, ainsi que pour tous les partenaires externes à l'établissement.
- Un support de communication avec les autorités de contrôle et les financeurs
- Un référentiel interne pour les professionnels, facilitateur du sens à donner à leur travail.

Depuis l'ouverture en 1986 du Foyer Occupationnel, la proposition de l'époque a évolué et fait sensiblement progresser les pratiques professionnelles. Cette présentation essaye de ne pas se figer à une date mais de manifester une dynamique. Alors que Kypseli a actualisé son Projet associatif 2022-2024 il était opportun que ce Projet de service traduise également ces évolutions au sein de l'établissement

Au-delà d'une simple présentation, ce document a donc pour but une meilleure compréhension de ce que propose l'établissement et ce que peut en attendre une famille ou un résident qui intègre ses services. Les attentes des personnes et leurs familles évoluent, et sont toujours prises en compte dans le cadre du champ de compétence et des missions qui sont assignées à la structure. Elles font l'objet d'une réflexion permanente au sein d'un collectif d'acteurs : personnes accueillies, familles, administrateurs et professionnels.

2. LES ELEMENTS QUI FONDENT LA TENEUR DE CE PROJET

2.1 Les missions de ce type d'établissement s'effectuent dans un cadre juridique

Les Foyers de Vie relèvent des dispositions réglementaires relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux. L'établissement dispose d'une habilitation délivrée par le Conseil Départemental et se conforme aux exigences que lui enjoignent la législation. Les services d'hébergement et d'animation qu'il propose s'inscrivent naturellement dans les orientations des politiques publiques et des orientations préconisées par le Conseil Départemental ou l'Agence Régionale de Santé.

2.2 L'historique de l'organisme gestionnaire : l'Association Kypseli

L'association Kypseli, anciennement connue sous le nom d'Association Angevine de Parents et d'amis d'Enfants Inadaptés (AAPEI), est une association loi 1901 fondée en 1962. Initialement attachée à l'accompagnement d'enfants du fait de son identité militante portée par des familles, elle s'oriente progressivement vers celui des adultes sous le nom d'Association Angevine de Parents d'Adultes Inadaptés (AAPAI) et fonde plusieurs établissements pour garantir un accompagnement adapté aux besoins du public adulte en situation de handicap. L'association change de nom pour Kypseli en 2019 et réunit aujourd'hui plusieurs types d'établissements (Foyers d'hébergement, SAVS, Habitats Inclusifs, Entreprise adaptée, ESAT, Boutique Solidaire) dont le Foyer de vie Kypseli, créé en 1986.

Depuis 2012, Kypseli et cinq autres structures médico-sociales du Maine et Loire forment le groupement associatif Orger.

2.3 Valeurs associatives

Kypseli est une association parentale ; la dimension militante y est importante. Une volonté de dynamisme économique et d'accueil du plus grand nombre a toujours irrigué l'esprit que l'on perçoit dans les établissements gérés par Kypseli.

Le *Projet associatif 2022-2024* de Kypseli met en avant trois valeurs : **RESPONSABILITE**, **SOLIDARITE** et **DIGNITE.** Au travers des objectifs qu'elle y expose, elle montre comment ses actions se déclinent de manière concrète.



Les administrateurs et l'équipe de direction ont donné des orientations avec une feuille de route lisible pour les professionnels. La valeur de **SOLIDARITE** induit d'accompagner les personnes accueillies tout le long de leur parcours de vie. Cependant, lorsque les modalités de la personne ne correspondent plus aux besoins de la personne, c'est faire preuve de **RESPONSABILITE** que de réfléchir et d'anticiper son parcours, selon ses attentes, en réponse à ses besoins, dans un esprit de bientraitance respectueux de sa **DIGNITE.**

3. LE PUBLIC VISE, LES PRESTATIONS PROPOSEES ET LEUR CADRE

3.1 Le public accueilli

Ce sont des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en structure spécialisée. Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. Elles sont moins dépendantes que les personnes accueillies en MAS ou FAM (Maison d'Accueil Spécialisé ou en Foyer d'Accueil Médicalisé) où la dimension des soins est encore plus prépondérante.



Cependant, la distinction permettant de dire qu'une personne relève de tel ou tel établissement n'est pas simple à déterminer. L'évolution d'une personne, la combinaison de ses difficultés ou la synergie de ses capacités, rendent sa "classification" délicate. En ce qui concerne le principe de l'admission, c'est la *Maison Départementale de l'Autonomie* qui oriente les personnes vers un Foyer de vie. En revanche, une éventuelle demande de réorientation résulte d'une analyse de l'équipe pluriprofessionnelles : celle-ci apprécie la pertinence de l'accompagnement qu'elle est en capacité de prodiguer à une personne en fonction de son évolution. Elle s'appuie également sur la connaissance d'autres types d'accueil - susceptibles de répondre à de nouveaux besoins - que proposent les établissements partenaires (FAM, UPHA, MAS, EHPAD). C'est donc dans le cadre du Projet d'Accompagnement Individualisé que les changements de parcours s'envisagent.

La composition plus détaillée du public qui fréquente le Foyer de Vie Kypseli peut évoluer en quelques années. Les critères qui le caractérisent se croisent et se superposent : sexe et âge, troubles psychiques ou physiques associés à la déficience intellectuelle.

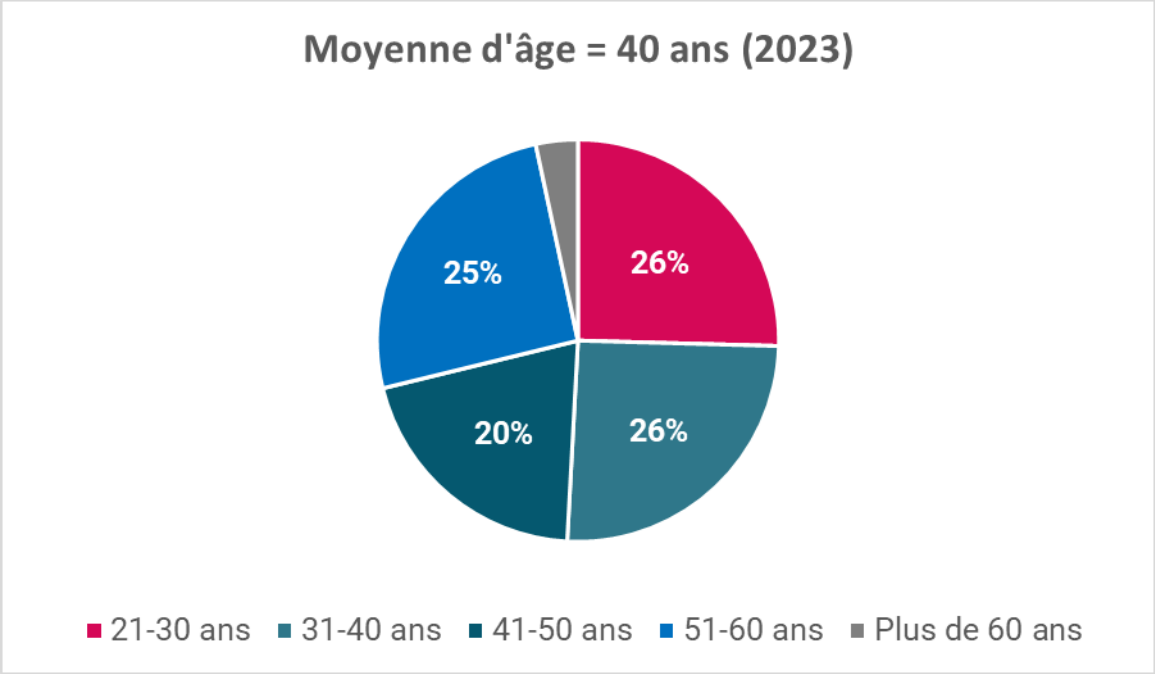

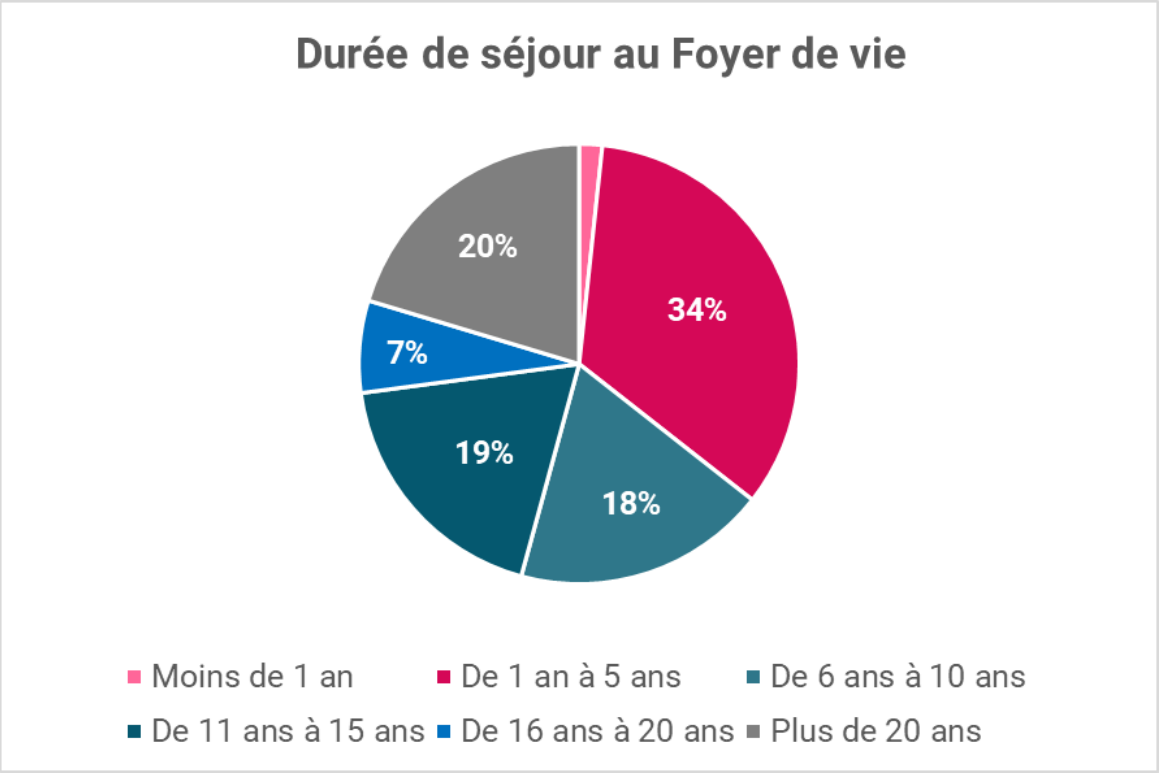

L'évolution tient à plusieurs paramètres :

- Le profil des nouvelles candidatures : Bien que l'évolution des 50/55 ans relance les problématiques liées à l'avancée en âge, nous constatons en parallèle depuis dix ans un rajeunissement du public accueilli au sein de notre établissement.

  Ce phénomène de rajeunissement et de renouvellement de la population du Foyer du vie suscite de nouveaux enjeux en matière d'accompagnement pour répondre aux besoins et aux attentes de ce public.

- Le caractère d'urgence de la situation des personnes qui sollicitent la structure :
  - soit au sein de l'établissement : pour bénéficier de l'hébergement en plus de l'accueil de jour.

- soit à partir d'établissements et milieux extérieurs.

- Le maintien de l'équilibre du groupe dans un accueil collectif. Une attention est notamment portée à la mixité des âges pour que le groupe bénéficie de l'expérience des uns et du dynamisme des autres.
- De façon spécifique à l'hébergement : la disponibilité des différents types de chambres car certaines personnes nécessitent plus d'indépendance que d'autres.

Procédure d'admission

Une admission n'est validée que lorsque la prise de contact entre la personne qui arrive, l'équipe et les autres résidents est suffisante. Ainsi, sauf urgence absolue, une période de stage précède l'accueil d'une personne.

Dès son arrivée et conformément à la législation, un livret d'accueil lui est fourni pour présenter les prestations de l'établissement (il s'agit du *Livret d'accueil*, de la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie* et du *Règlement Intérieur*).

Pour formaliser cet accueil un *Contrat de séjour* est signé dès les premiers jours de l'arrivée du nouveau résident afin de s'assurer de son consentement effectif et celui de son représentant légal.

Ensuite, dans les six mois, un *Projet d'Accompagnement Personnalisé* est élaboré avec chacune des parties (personne accueillie, famille et/ou représentant légal, professionnels) afin de préciser au mieux les modalités d'accompagnement et leurs objectifs.

3.2 Des prestations individualisées au sein d'un accompagnement collectif

Les prestations d'hébergement et d'activités du Foyer de Vie Kypseli s'inscrivent dans les valeurs mises en avant par l'association. L'établissement assure sa mission en déclinant des accompagnements spécifiques au regard des besoins, des attentes, des capacités et des limites de chaque personne.

Un projet personnalisé réunit les différents types de professionnels dans un souci de complémentarité pour mettre en œuvre les actions envisagées avec la personne et sa famille.

Ainsi, au sein d'un accueil collectif, l'accompagnement de chaque personne vise à développer l'autonomie et, dans le cas de l'avancée en âge, à la maintenir. Les activités proposées sont diverses et adaptées. Elles peuvent être en intérieur ou en extérieur, manuelles, physiques, musicales, d'expression, de danse etc... Elles répondent à des objectifs de bien-être, d'épanouissement, de maintien des acquis, d'apprentissage, conforme au projet individuel de la personne en harmonie avec les valeurs associatives.

3.3 Le cadre de vie, les activités

L'environnement et les locaux



L'accueil résidentiel situé au 41, rue Pierre Sémard à TRELAZE, dans un quartier pavillonnaire paisible à proximité d'un arrêt de bus et d'une gare TER. Trois bâtiments - le « Petit Bois », le « Castel » et la « Grande Prairie » - constituent la résidence dans un jardin arboré, aménagé avec des rampes sécurisant les déplacements des personnes malvoyantes ou dont les pas sont incertains.

35 places (+ 1 accueil temporaire) sont disponibles dans des locaux récents et adaptés. Les chambres sont individuelles et personnalisables. La chronologie des constructions des bâtiments justifie que pour certains les sanitaires soient individuels et pour d'autres des salles d'eau et de douche soient réparties par ensembles de trois à quatre chambres.



Situé en plein centre de la commune de Trélazé, sur un espace partagé avec l'association *Handicap'Anjou et AGLAES*, le site bénéficie d'un environnement urbain fonctionnel et inclusif. A proximité d'un centre culturel, dans un quartier récemment renouvelé et dynamique, il bénéficie de nombreux services tels que la pharmacie, le supermarché, l'opticien, les boulangeries, les salons de coiffure et d'esthétique…

L'établissement veille à ce que les personnes hébergées se sentent en sécurité au sein d'un espace chaleureux, et qu'elles puissent s'approprier leur chambre et les autres lieux comme un véritable "chez soi". Il dispose naturellement de pièces d'animations, de pièces de vie, de cuisine, de lingerie etc.

Trois chats accompagnent la vie des résidents tandis qu'à l'extérieur, un poulailler, un jardin potager, un jardin d'agrément avec son bassin et ses poissons, facilitent cette appropriation.

L'accueil de jour s'effectue 7, rue de la Saillerie à ST BARTHELEMY D'ANJOU. Le site accueille à la fois des personnes accueillies au foyer d'hébergement mais aussi des personnes résidant dans leur famille. Le cadre également urbain, aéré et verdoyant est, quant à lui, caractérisé par la présence d'entreprises, de jardins familiaux et de pavillons. Il bénéficie également de nombreuses lignes de bus à deux pas du centre-ville d'Angers avec ses multiples services.



Le site dispose de tout ce qu'il faut pour ses activités : des ateliers, deux serres, une salle polyvalente, des salles pour la restauration et l'animation etc. Des véhicules, de l'outillage ainsi que d'un bel espace extérieur.

Depuis 2020, le Centre d'Accueil de Jour bénéficie de nouveaux locaux plus spacieux, fonctionnels et structurés autour d'un patio, facilitant les mobilités et l'accompagnement des personnes accueillies qui se veut transversal et ouvert à plusieurs champs d'activités selon les besoins de chacun.

Il est à noter que la *Boutique Solidaire* attenante à l'établissement (où sont vendues les productions du Foyer comme celles de plusieurs ESAT), insère le Centre de jour dans un tissu social repéré au sein de la commune de St Barthélemy, inscrivant les personnes accueillies dans une dynamique sociale non seulement active mais également valorisante.

Mise en perspective des accompagnements de jour et d'hébergement

« *Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet. Le processus à mobiliser pour cela -véritable apprentissage d'une co-construction patiente entre la personne et l'accompagnant- représente la meilleure réponse que peuvent apporter les professionnels face au risque d'une approche standardisée qui s'opposerait à l'objectif de personnalisation. Aussi cette démarche est-elle un facteur-clé pour la réussite des projets*[1] ».

[1] Extrait de l'introduction des recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM « les attentes de la personne et le projet personnalisé »

L'action des équipes du CAJ et de celle du Foyer présentent de nombreuses similitudes et poursuivent des buts globalement semblables. Ainsi, il est confié à un référent CAJ et un référent Foyer d'hébergement, une double tâche : celle de la connaissance de la personne ainsi que celle du suivi de son accompagnement. Cette approche vise à ce que ce référent, soit la personne ressource qui se fonde sur la connaissance tant de l'histoire de la personne que de ses affects, de ses goûts, des évènements récents, de son besoin de soins, de traitements, pour informer, transmettre, éclairer les collègues dans leur travail quotidien et mettre en perspective son projet d'accompagnement personnalisé.

Cependant, certains objectifs diffèrent un peu et il en résulte quelques différences dans les modalités d'accompagnement. On peut en distinguer les contours :

A l'hébergement :

Compte tenu de l'aspect de chaleur humaine, de sentiment de "chez-soi", de "cocooning", dont le service souhaite imprégner son accompagnement, la recherche de bien-être de la personne domine.



Au-delà du fait de s'informer sur la personne, un moyen donné au référent d'approfondir en permanence cette connaissance est de passer du temps avec elle, dans une posture d'écoute et d'observation. Elle l'accompagne donc dans de multiples domaines (accueil, décoration de la chambre, gestion des comptes, courses, shopping, formalités administratives, etc.). Ainsi non seulement le référent devient le relais de l'information pour les collègues, la famille, le tuteur, (il lui revient alors la tâche de vérifier que les moyens de diffuser les informations soient bien en place) mais il a à cœur de prendre de la hauteur par rapport à la situation de la personne.

Il est également demandé au référent d'être le garant du déroulé du projet personnalisé qui a été convenu entre l'équipe et le résident. Il participe à la transmission d'information et d'outils d'accompagnement. Il porte individuellement le suivi d'un accompagnement qui est impérativement collectif.

Cette personnalisation vise à être au plus proche des besoins de la personne pour son meilleur bien-être.

2. Dans les activités de jour :

C'est la recherche des bienfaits de la vie sociale qui domine. Celle-ci n'est possible que dans la relation avec les autres, par la recherche prioritaire de l'équipe de susciter une dynamique de groupe. Ceci étant, pour que la relation soit possible, chacun doit disposer d'un minimum de savoir-être, de compétences -notamment communicationnelles-, d'estime de soi, etc. D'où la perspective des professionnels du maintien des acquis, voire du développement des potentialités. C'est par le support des activités que l'équipe professionnelle vise à susciter une dynamique de groupe et à entretenir ou développer l'autonomie de chacun.



On retrouve ici la valeur travail chère à Kypseli pour laquelle le faire est un excellent support pour que chacun s'entretienne, se développe, se motive, obtienne la reconnaissance et s'intègre au groupe. C'est dans le faire que le groupe et l'individu interagissent, l'un stimulant l'autre et l'autre apportant sa contribution à la dynamique d'ensemble.

L'ensemble des professionnels du Foyer de vie organisent donc les activités dans le but d'intégrer les individualités dans un projet collectif et dans l'expérience d'une vie sociale importante.

- Les activités sont structurées pour être rassurantes et aidantes, pour être attirantes car l'attrait motive le développement ou le maintien de gestes, de postures, de compétences, d'estime de soi, de souci d'hygiène, de savoir-faire qui valoriseront la personne et conforteront son image vis-à-vis d'elle-même comme vis-à-vis des pairs. L'équipe veille à susciter le sentiment d'appartenance.



- Cette vie sociale se veut le plus ouverte possible à l'extérieur. Le fait que la *Boutique Solidaire* soit sur place et amène des visiteurs, la présence des bénévoles, les échanges avec les familles, les partenaires les fournisseurs, les clients, les activités externes, sont d'excellents supports pour cela. Ils participent à l'attrait évoqué ci-dessus et favorisent l'intégration du respect des règles de vie en groupe.

L'approfondissement de la communication non verbale, tant pour les personnes accueillies que pour les encadrants est également recherché pour soutenir ce flux d'échanges constants.



3.4. Les moyens

Pour comprendre l'esprit qui prévaut à la mission de l'établissement et aux valeurs de l'association, il paraît approprié d'entendre le mot « animation » dans le sens « qui apporte de l'âme » et « loisirs » dans le sens « d'avoir le loisir de », c'est-à-dire d'avoir la possibilité de faire les choses.

L'activité est le support de la relation, elle permet de passer ensemble le temps qui permet de se rencontrer et de s'apprécier mutuellement. Donc, par le but de rencontre qu'elle vise, l'activité n'est pas une fin en soi mais elle donne sens à la journée, elle est proposée mais pas imposée. Le but recherché est avant tout le bien-être.

L'activité est également un support à l'apprentissage, à l'acquisition de compétences et à leur maintien. Elle stimule chez chacun les capacités d'intégration et de socialisation.

Mais c'est aussi d'accompagnement qu'il s'agit. Accompagner c'est « être avec », « cheminer à coté de », « avancer en même temps » que celui ou celle que l'on accompagne pour aller là où il va. C'est aussi rejoindre la personne dans son histoire, dans ses préoccupations et ses projets comme dans ses difficultés. C'est donc en vivant ensemble, en passant du temps avec chaque personne, en réalisant des choses avec elle qu'il est possible de discerner ce qui est à sa portée, ce qui lui convient. L'action sera donc basée sur l'écoute et l'observation de celle-ci afin de construire son projet individuel. Sa mise en place - envisagée dès l'entrée de la personne accompagnée par les professionnels des deux sites- sera garanti par le travail complémentaire . En s'appuyant sur les compétences disponibles en interne et externe, les professionnels s'adaptent en permanence pour que chacun s'épanouisse.



Au sein de l'activité de jour

Le Centre d'Accueil de Jour (CAJ) est ouvert 210 jours par an du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Il accueille quotidiennement 60 personnes, 35 personnes hébergées sur le site de Trélazé rejointes par 24 externes (auxquels s'ajoute une place d'accueil temporaire), qui s'approprient ensemble ce lieu à vivre construit sur le sens du collectif et le sentiment d'appartenance à un groupe d'activité. L'établissement compte six groupes dont les activités contribuent à créer une identité commune et faciliter l'ancrage des personnes accompagnées par l'appropriation du lieu et la pratique d'activités ; le tout au service du développement de la conscience de soi, de ses besoins et de ses envies. Ces six groupes accueillent chacun dix personnes qui construisent leur identité commune autour d'une thématique – Boutique, Horticulture, Bois, Poterie, Environnement et Bien-être - permettant de valoriser les capacités, d'attiser la curiosité et d'affirmer les goûts de chacun pour dessiner sa trajectoire de vie.



D'autres aménagements de temps d'accompagnement permettent d'apporter de la variété, de créer des dynamiques différentes d'initiation et de découverte, de personnaliser les propositions, de renforcer le sentiment de bien-être. Ces activités s'inscrivent dans des temporalités plus ou moins quotidiennes et peuvent se décliner sous différentes formes d'accompagnement comprenant des temps d'activités collectifs, en petits groupes selon des besoins spécifiques ciblés, ou encore dans une démarche d'échanges et de suivi individualisé en un pour un. On peut ainsi identifier ces activités de la façon suivante :

- Les activités d'après-repas : peinture, poterie, jeux de société, contes, informatique, relaxation, chant, bricolage, et repos selon les aspirations et la fatigabilité de chacun.

- Les activités sportives, de motricité et d'expression corporelle : APEX, piscine, ateliers de motricité, danse, cirque : par cycles, selon les envies et besoins de chacun.
- Les activités dites « transversales » ou de médiation : concernent fréquemment des activités d'expression (médiation animale, arthérapie, musicothérapie, moments passés avec les bénévoles de la Boutique Solidaire…), et sont proposées aux personnes en cohérence avec leur projet d'accompagnement.
- Enfin, des temps plus exceptionnels, comprenant des animations sortant de l'ordinaire. (atelier cuisine, vendanges, pressage et embouteillage de jus de pommes, journées sportives…)



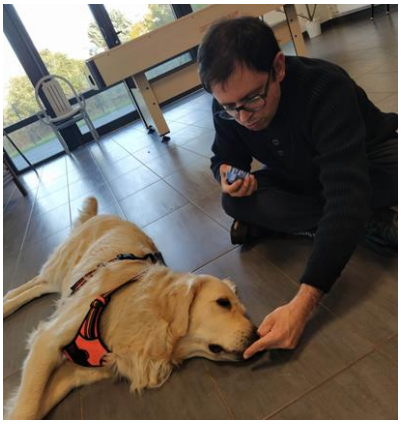

Dans le cadre de l'activité de jour, des alternatives existent : au-delà de pouvoir participer à toutes ces activités selon des critères individuels, l'évolution des besoins des personnes est accompagnée par la possibilité d'une adaptation de l'accompagnement. Le groupe *Bien-être,* situé sur le site de l'hébergement, offre des réponses qui permettent d'adapter un rythme personnalisé à chacun - souvent moins soutenu-pour lequel les moyens des deux services s'associent. Ainsi il est proposé à chaque résident dont le besoin a été repéré, de se lever plus tard, de rester sur le site du foyer, et de participer aux activités du Centre de jour selon ses centres d'intérêts et ses possibilités. Cette étape peut être une transition pour une préparation à un changement d'orientation vers un autre type d'établissement.

Au sein de l'hébergement

Le Foyer de Trélazé est ouvert 365 jours par an de 17h00 à 10h00 le lendemain et en continu les week-ends et lors des périodes de fermeture du Centre d'accueil de jour (soit 140 journées pleines). Il offre aux personnes hébergées des activités qui s'inscrivent dans cette même dynamique :

Les activités du Foyer d'hébergement font l'objet d'une programmation prenant en compte les désirs de chacun et les objectifs d'accompagnements individualisés. Préparées en amont par l'ensemble de l'équipe chaque début de semaine, une réunion hebdomadaire est également proposée aux personnes accueillies. Cette réunion a pour objectif de mettre en perspective les événements à venir afin de permettre aux résidents d'avoir un repère espace-temps et de s'associer aux différentes logiques d'organisation les concernant telles que :

- L'élaboration des repas du weekend selon les désirs exprimés ou selon des repas à thèmes,
- L'organisation des activités du week-end selon les envies de chacun,
- Leurs retours en famille,
- Les visites de leurs familles, amis et proches-aidants : des invitations sont faites auprès des familles lors des temps forts du foyer pour partager les moments importants de la vie des résidents.

- Leurs participations aux *Dimanches de l'étang* avec les bénévoles.
- Des sorties individuelles ou collectives (bal d'Andard, shopping, bowling, cinéma, théâtre notamment au Festival de Trélazé…).

De manière générale, les activités sont proposées en petits groupes afin de préserver une ambiance chaleureuse pour les résidents. Des temps festifs sont aussi partagés en plus grand groupe favorisant les partenariats dans un esprit de convivialité :

- Des manifestations inter-établissements favorisant la rencontre d'autres personnes (tournoi de pétanque ou de Molky…).
- Participation à la vie de la commune et inclusion dans l'environnement (Centre social Jean Gueguen…)

Des activités externalisées :

Chaque personne a le choix de s'inscrire et de bénéficier d'activités proposées par des organismes et partenaires spécialisés (Association Espérance, Escale…) Ces activités sont multiples :

- Selon les centres d'intérêts de chacun : par exemple foot, danse, aquagym, chorale, équitation, pétanque, cuisine, gym douce selon une inscription faite à l'année.
- Séjours vacances proposés soit pour le week-end, à la semaine ou plus dans le cadre de séjours adaptés, de répit ou de rupture : bord de mers, montagne, week-end à la ferme ou pays étrangers selon les besoins et les possibilités de chacun.

3.5 Des prestations

L'hébergement peut se faire en continu 365 jours par an, ou de façon temporaire, voire séquentielle, pour les personnes qui le souhaitent. Un parcours, par étape, est possible. Selon les possibilités de chacun, le "Petit Bois" offrira une construction plus familiale, le "Castel", des locaux plus spacieux et plus adaptés à la dépendance, la "Grande prairie", un accompagnement prenant en compte le besoin d'un lieu de vie moins collectif et nécessitant une certaine autonomie.

> **Offre innovante** : Un accueil temporaire spécifique de répit est proposé en collaboration avec l'association Espérance49. Il s'adresse aux personnes du territoire, principalement sans solution d'accueil et confrontés à une situation complexe.

Les repas sont livrés par un prestataire en liaison froide midi et soir. Les accompagnants effectuent le réchauffage et veillent au respect des contraintes et besoins alimentaires spécifiques de chacun. Le week-end et lors des vacances, les éducateurs préparent avec les résidents une cuisine familiale qui contribue à se sentir encore plus chez soi. Le choix des menus (Liaison froide et repas faits maison pour le week-end) est effectué chaque semaine avec les résidents. Une commission de suivi des repas en partenariat avec l'équipe du Centre de jour permet d'évaluer la satisfaction de cette prestation.

Les transports sont assurés principalement par l'équipe accompagnante. Certaines personnes utilisent le réseau de transports en commun de la ville grâce aux arrêts à proximité.

Le linge est entretenu sur place dans des délais rapides. Compte tenu de l'importance du volume à traiter, le foyer s'est équipé d'une lingerie semi-professionnelle et sous-traite à une entreprise adaptée, le traitement de celui -ci.

La fourniture en draps housses et les taies d'oreillers standards est gérée par l'établissement. Ceci a pour objectif de garantir à tout moment et pour chaque résident la disponibilité de linge de lit en parfait état d'hygiène et de confort. L'individualisation est permise par le choix par le résident du complément de la parure de lit (housse de couette, drap plat, couvre lit…)

La surveillance de nuit effectuée par des professionnels va au-delà de la dimension sécuritaire. Elle apporte chaleur humaine et attention lors de la prise de médicaments, durant les insomnies ou tout simplement au réveil.

L'accompagnement à la vie quotidienne (lever, toilettes, prise des repas) constitue une part importante eu égard aux difficultés que rencontrent les résidents sans pour autant s'y réduire. Les accompagnants se veulent force de propositions pour répondre aux besoins et aux aspirations de chacun.

3.6 Soin et accompagnement médico-social

L'établissement n'est pas médicalisé cependant de nombreuses personnes accueillies ont besoin des soins médicaux ou psychologiques à l'extérieur. L'établissement assure donc un accompagnement selon les besoins de la personne auprès des différents acteurs :

- Infirmiers libéraux et médecins (généralistes, homéopathes et spécialistes)
- Psychologues et psychiatres
- Pharmaciens et professionnels paramédicaux (kinésithérapeute, podologue, ostéopathe etc.)

Chacun de ces accompagnements est défini avec la personne, sa famille et/ou représentant légal. Les modalités sont personnalisables et formalisées lors de l'accueil au sein du foyer de vie. C'est donc en accord avec la famille ou représentant légal que chaque personne accueillie peut être ainsi accompagnée auprès des professionnels de santé de leur choix.

Sans se substituer à la fonction de coordination médicale, la cheffe de service et la responsable du service social garantissent la traçabilité du suivi médical de chaque résident. L'établissement s'est doté d'un outil pour ce faire.

Cette approche fait l'objet d'une réflexion constante du fait des limites de l'institution dans ce domaine. Elle s'inscrit par ailleurs dans une recherche plus large au sein d'une commission santé interne à Kypseli mais également au sein d'un réseau inter-associatif (Handicap'Anjou, APHARC, ADAPEI 49 et Kypseli).

Par ailleurs chacun bénéficie d'un « Passeport-santé » ayant pour but d'apporter des éléments de compréhension des caractéristiques de chaque résident et de ses antécédents médicaux en cas d'hospitalisation ou de rencontre avec un nouveau thérapeute. De plus, l'installation récente d'un outil informatisé, DUI Dossier Unique Informatisé , interopérable avec les service socles e-santé, place le foyer de vie dans les standards actuels de fonctionnement.

En outre, le partenariat avec une pharmacie contribue au bon fonctionnement de la distribution des médicaments par la préparation de piluliers « sous blister ». L'accompagnement à la prise des traitements s'effectue selon un protocole sécurisé et conforme à la réglementation.

Au-delà du soin médical, l'accompagnement de l'équipe participe au soin corporel et à la préoccupation de l'image de soi. La valorisation de chacun passant aussi par la façon dont on prend soin de soi.

4. LES COMPETENCES MOBILISEES ; LES RESSOURCES SOLLICITEES

4.1 Les équipes professionnelles

Le fonctionnement de l'établissement repose sur un accompagnement assuré par deux équipes distinctes et qui travaillent en étroite collaboration

L'équipe du Foyer de vie est composée de professionnels de formation différentes : Accompagnant Educatif et Social, Agent de Service Médico-Social, Educateur spécialisé, Educateur Technique, Spécialisé, Moniteurs-Educateurs, Technicien en Economie Sociale et Familiale. Les profils de professionnels et la formation continue dont ils bénéficient garantissent leur grande complémentarité au service d'un accompagnement transversal, de la continuité du suivi des personnes accueillies et de la fluidité de leurs parcours.

L'équipe du Centre d'Activité de Jour :

- 6 animateurs d'ateliers et éducateurs des groupes.
- 1 animatrice - coordinatrice des activités transversales.
- 1 agent de service qui assure l'entretien des locaux.
- 1 responsable du service social.
- 1 adjointe de direction.

L'équipe du Foyer d'hébergement :

- 14 accompagnants éducatifs et sociaux
- 1 ASMS (Agent de Service Médico-Social)
- 4 Surveillants de nuits
- 1 agent de service
- 1 éducatrice coordinatrice
- 1 cheffe de service

L'ensemble est dirigé par la direction du Pôle Bien Vivre de Kypseli

4.2 Les ressources de l'environnement et du réseau

Les autres établissements de Kypseli et le siège

Le Foyer de vie s'inscrit dans une dynamique globale d'accompagnement de personnes en situation de handicap en Anjou portée par l'association Kypseli. Cette volonté prend la forme de deux axes d'interventions que sont le Pôle « réussite professionnelle » dédié à l'insertion socio-professionnelle des personnes en Entreprise Adaptée (EA) ou en Etablissement et Service d'Aide par la Travail (ESAT), et le Pôle « Bien vivre » duquel dépend le Foyer de vie, dédié quant à lui à un accompagnement transversal associant des possibilités d'accueil de jour et des solutions d'hébergement. Kypseli constitue un réseau d'établissements et d'interlocuteurs qui font ressources pour le Foyer de vie par le biais de son comité de direction, de commissions et de groupes de travail thématiques ainsi que de formations communes de ses salariés.

Le réseau

Comme il a été dit, Kypseli a initié ou participé à la création de plusieurs associations, groupement et même un fonds de dotation (visant à faire aboutir le financement de certains projets innovants). De fait les résidents bénéficient directement de ce réseau, par exemple lors de regroupements toutes les 6 semaines au domaine de L'Etang à Brissac, animés par des Bénévoles. Il y a également les séjours organisés par l'Association Espérance.

Les bénévoles

L'association a toujours sollicité des bénévoles dans son activité. Ces personnes permettent d'élargir la palette des propositions et comme membre des familles elles peuvent mieux apprécier et s'associer à la vie de leur enfant. Certains bénévoles interviennent directement au sein de l'établissement, notamment à la *Boutique Solidaire*, mais ils interviennent également dans des activités externes. Cette intervention ne peut se faire sans discernement eu égard au tempérament rapidement déstabilisé de certains des résidents mais l'expérience de 11 années de pratique dans le cadre de la *Boutique Solidaire* montre combien leur présence est un atout pour la vie de la structure.

5. LES BALISES GARANTISSANT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE

5.1 La gestion des risques

Les différents risques

Prendre ses RESPONSABILITES c'est aussi avoir conscience des différents risques : le risque de la prise d'autonomie et l'accident, le risque lié à la santé fragile, le risque des tensions engendrées par des points de vue différents, le risque de l'erreur, risque alimentaire, risque incendie etc. On pallie certains par des organisations et des protocoles soignés, pour d'autres ils sont à assumer de façon mesurée et concertée.

La prévention des risques de maltraitance

Le risque de maltraitance est à observer de près car il ne résulte pas nécessairement de l'attitude délibérée d'un individu. Il peut survenir de façon subtile par négligence d'une personne ou d'une équipe. Il peut aussi être la conséquence d'un accompagnement tellement cadré, tellement professionnel ou tellement volontaire que l'attachement au protocole devient plus important que l'attachement à la personne.

5.2 Le respect du droit des Personnes Accompagnées

C'est la première garantie de prévention de la maltraitance comme de biens d'autres risques. Comme le prévoit la loi, notre établissement rappelle ses droits aux personnes accompagnées et aux familles, remet les documents nécessaires, organise et fait vivre un Conseil de la Vie Sociale où les représentants des résidents et des familles, proches-aidants entendent et évoquent les questions.

En ce qui nous concerne, l'attention à la DIGNITE des personnes que nous intiment nos valeurs, nous invite à leur vouer une considération qui va bien au-delà du respect formaliste de leur droit d'usager.

5.3 L'ouverture sur l'environnement

Elle est un atout non seulement pour l'élargissement de la palette de possibilités que nous pouvons proposer mais également pour garantir une vie sociale et culturelle, pour la respiration de notre service ou encore la créativité de nos équipes. Elle est un atout supplémentaire pour le respect du droit des personnes et de la prévention de la maltraitance.

Favoriser la conjonction de regards internes et extérieurs sur notre établissement vise à nous prémunir d'une inertie potentiellement néfaste dans notre fonctionnement et nos pratiques pour les personnes accompagnées. L'accueil réguliers de professionnels – stagiaires, apprentis, services civiques, intervenants extérieurs à destination des personnes ou des salariés (analyse de la pratique,), ainsi que de public – familles, proches-aidants, bénévoles et visiteurs lors de nos évènements ouverts à tous, est un indicateur signifiant, selon nous, de la qualité d'accompagnement prodigué et de l'épanouissement des personnes.

5.4 Les coordinations, pilier de la qualité de l'accompagnement

La prise de décisions collégiale et la multiplicité des intervenants exigent une grande rigueur dans la coordination : entre les équipes de jour, d'hébergement et de nuit ; entre le référent et les autres membres de l'équipe ; entre les professionnels présents et ceux qui vont les remplacer etc. Pour que la conduite et le discours collectifs soient cohérents et constants, la transmission d'une information de qualité et actualisée est impérative. Nous avons évoqué le rôle du référent à ce propos (cf. supra § 3.3.2).

5.5 Les espaces de parole, de résolution de conflits et de tensions

Les divergences de vue, d'affinités, les maladresses engendrent nécessairement des antagonismes. Profitables parfois, préjudiciables à l'occasion, il n'est pas question de les occulter. Pour les professionnels, l'analyse de la pratique, les réunions, les formations sont des lieux pour y trouver des remèdes.

Pour les familles, elles peuvent s'exprimer aisément aux référents ou à la direction et solliciter des rencontres selon leurs besoins.

Pour les questions plus collectives, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) s'applique à y répondre. Il s'agit d'une instance de participation à la vie de l'établissement au sein de laquelle siègent des représentants élus des personnes accompagnées, des familles et proches-aidants, des salariés et de l'association, présidées par la direction. Le CVS a vocation à recueillir la parole, les besoins, les doléances et les remarques de ces acteurs afin d'améliorer les conditions de vie de tous dans l'établissement et la qualité de ses services. Le foyer de vie a la volonté de faire vivre le CVS au rythme de l'établissement et de ses actualités en travaillant à permettre l'expression de tous.

« L'espace de réflexion », animé par des familles adhérentes de Kypseli constitue également un lieu de parole.

6. LES EVOLUTIONS SOUHAITEES OU NECESSAIRES 2024-2028

6.1 Leurs motivations, leur fondement

Comme il a été dit en introduction, l'établissement vit : il se modifie donc plus ou moins vite en fonction des besoins. Il ne s'agit naturellement pas de changer pour changer.

D'une part, le *Projet associatif 2022-2024* a donné des orientations à décliner dans les projets des différents services, d'autre part l'équipe aspire à approfondir certains domaines ; au vu du rajeunissement significatif et de la diversification des profils des personnes accompagnées, l'équipe professionnelle doit relever de nouveaux défis liés à l'accompagnement des personnes et interroger et adapter ses actions, pour faire toujours mieux. Le premier résultant d'une large concertation interne, il est naturel que ces deux volets se recouvrent.

6.2 La déclinaison de l'autodétermination dans notre projet d'accompagnement

Accompagner et encourager la personne dans son projet de vie

Le concept d'autodétermination s'applique à tout le monde, à tout moment de la vie, quelles que soient nos capacités et s'inscrit dans les grands projets comme dans les petits moments du quotidien. L'autodétermination repose sur le principe que chaque individu a le droit d'être acteur de sa vie dans la juste mesure de ses capacités. Notre rôle consiste à lui donner les moyens de se connaître, de s'exprimer et de faire des choix dans son espace-temps quotidien. A notre échelle, notre projet d'accompagnement vise à permettre aux personnes de tendre à :

- Dire et s'entendre dire :
  - Développer les outils de communication (dont la LSF).
  - Individualiser l'accompagnement à la communication lors de temps d'échanges dédiés.
- Prendre conscience de soi, développer l'estime de soi et la confiance en soi :
  - Valoriser les compétences de la personne accompagnée.
  - L'encourager dans la prise de décision.
  - Expérimenter pour s'émanciper.
- Exprimer et expérimenter ses choix :
  - Formalisation de supports.
  - Accompagner dans l'expérimentation.

Mieux appréhender les enjeux de l'accompagnement d'un public plus jeune et hétérogène

L'accompagnement des personnes accueillies vers l'autodétermination implique d'approfondir notre ambition - déjà affirmée dans notre précédent projet d'établissement – de personnaliser, développer et innover concernant nos propositions d'activités / d'individualiser nos propositions d'activités. L'accueil d'un public plus jeune et hétérogène nous conduit à innover et diversifier nos modalités d'accompagnement afin de :

- Proposer des activités adaptées aux besoins et aux goûts des personnes en prenant en compte leurs évolutions.
- Connexion à de nouveaux réseaux sociaux et virtuels (rapport aux écrans) et potentielles dérives (addictions, maturité dans l'usage et le visionnage, …).
- Prendre en compte les aspirations de chacun en ouvrant l'établissement à l'extérieur (relations aux familles et proches, bénévoles…) et sur l'extérieur (partenariats avec des acteurs locaux, inscription de l'établissement dans son environnement local…).

Habiter « chez soi »

L'autodétermination requiert la prise de conscience de soi, de ses besoins et de ses envies, qui passe notamment par la projection de la personne accueillie dans son environnement par son appropriation. Favoriser l'ancrage et l'appropriation de ses espaces de vie constitue une étape nécessaire pour mieux aller à la rencontre de son environnement. L'ouverture de notre établissement à la vie sociale et citoyenne locale participe de la transversalité et de la diversité d'accompagnement que nous souhaitons développer. Cette ouverture vers l'extérieur repose notamment sur :

- La médiation entre les milieux dits de droit commun et la connaissance du handicap.
- Le développement de partenariats avec des acteurs locaux, y compris politiques – ex : Commission santé de Trélazé, inscriptions évènements Trélazé
- L'inscription de l'établissement dans la cité, notamment par le biais de la Boutique Solidaire et de la présence de bénévoles au CAJ.

Cette démarche s'inscrit dans l'approche domiciliaire, sollicitée par la CNSA.

Garantir la veille professionnelle et le bien-être des encadrants

Enfin, garantir un environnement de travail propice au bien-être des salariés est une des conditions nécessaires à l'expression de la créativité des éducateurs en matière d'accompagnement, d'activité et d'analyse collective et individuelle de leurs pratiques. Afin de répondre aux enjeux liés au rajeunissement, à l'hétérogénéité des profils et donc des besoins des personnes accompagnées, nous souhaiterions promouvoir l'accès à la formation continue et formaliser l'accueil des nouveaux salariés. // nous souhaiterions inscrire l'établissement dans une dynamique visant à :

- Favoriser l'accès à la formation continue du personnel à l'accompagnement de ce public :
    - Formation centrée sur des concepts – ex : l'autodétermination.
    - Formation contrée sur des techniques – ex : Contention non violente
    - Formation centrée sur les pathologies – ex : santé mentale, troubles psychiques.
- Elaborer une démarche et un livret d'accueil des nouveaux salariés.
- Perpétuer les temps d'échanges et de réflexions par l'analyse de la pratique.